

AMENDEMENT DU GROUPE L'ÉCOLOGIE ENSEMBLE

« OUVERTURE A LA CONCURRENCE : TARIFICATION »

Cadre réservé à l'administration :

Commission :

N° ou nom du
Programme ou du
rapport :

SESSION DES 21 ET 22 OCTOBRE 2021 – DM2 - DOB

AMENDEMENT AVEC IMPACT BUDGETAIRE :

-modification d'AE : / AP : / CP :

AMENDEMENT SANS IMPACT BUDGETAIRE : ■

Nom et numéro du rapport : Commande publique

Exposé des motifs

L'ouverture à la concurrence ne doit pas se faire au détriment des usagers. Le type et le niveau de la tarification sur le lot concédé doivent demeurer les mêmes que sur le reste du réseau régional.

Délibéré

Après « APPROUVE le principe d'un contrat de service public sous la forme d'une concession portant sur la gestion et l'exploitation des services de transport ferroviaire de voyageurs des ensembles « Sud Loire » et « Tram train », en ce compris, potentiellement, la conception, la construction et l'exploitation d'un atelier de maintenance dédié aux matériels roulants de l'ensemble « Sud Loire » ;

Ajouter « ce contrat garantira le maintien d'une tarification uniforme pour l'ensemble de la région »



Matthias Tavel, conseiller régional